

## ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

**Le Maire de la commune de BRIATEXTE.**

Vu les articles L 2212.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions atmosphériques de ces derniers jours,

Considérant qu'il y a lieu de préserver les terrains de sports de Briatexte

### A R R E T E

**ARTICLE 1** : L'utilisation des terrains de sports (Foot et Rugby) est interdite à la pratique de tous les sports à compter du 19 Janvier 2023 jusqu'au 23 janvier 2023 inclus, pour ménager les terrains.

**ARTICLE 2** : Ampliation de cet arrêté est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Castres, l'Association Sportive Briatextoise, le Sporting club Briatextois, au District du Tarn de Football et à la Ligue Occitanie de Football, Comité du Tarn de rugby, la ligue occitanie de rugby.

Le 19 Janvier 2023

Mr PONTIER Michel  
Adjoint aux sports

